



NOUVELLES DE LA COMMUNE

Septembre 2019

Réunion du conseil municipal du 08 juillet 2019

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- l'attribution du marché rue du houblon,
- l'acquisition d'un conteneur à verre semi enterré,
- la discussion de la composition du futur conseil communautaire,
- la discussion de l'attribution de compensation 2019 dans le cadre du transfert de la compétence scolaire,
- l'acceptation d'une participation via un don

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Etat civil

Anniversaires :

GRASS Lucien, 89 ans, né le 01/07/1930
 LOHR Marie Thérèse, 80 ans née le 30 juillet 1939
 LAMIELLE Christel, 83 ans née le 07/08/1936

Mariages :

WANDER Nelly et MARTIN Francis le 06 juillet 2019
 FAESSEL Marjorie et WICKER Steve le 27 juillet 2019

Naissances :

MARRE Hugo le 25 juillet 2019
 HONORE-JACOB Maxence le 19 septembre 2019
 LECHNER Maud le 25 septembre 2019

Décès :

DISSERT Raymond le 12 juillet 2019

Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?

Si vous ne respectez pas le code de la route, vous commettez une infraction routière.

Cette infraction peut être relevée par un agent (policier ou gendarme) ou par un dispositif automatique (radar).

Une infraction entraîne généralement une sanction.

Un simulateur vous informe des sanctions que vous risquez.

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Infraction>

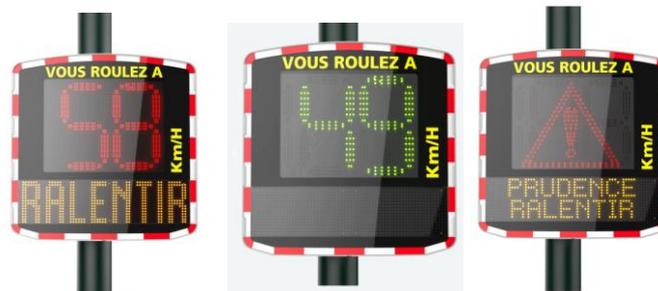
Raccordement au réseau gaz

L'étude réalisée par GRDS sera disponible fin octobre 2019, elle permettra d'assoir la faisabilité ou la non faisabilité du raccordement au réseau gaz.

Aménagement de l'entrée du village (D70 en venant de Hohfrankenheim)

Les derniers arbitrages doivent intervenir au plus tard fin octobre, la mise en œuvre sera ensuite effectuée très rapidement.

Afin de compléter le dispositif un radar pédagogique sera également implanté.



PLUI « Enquête publique »

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ENQUÊTE OUVERTE DU lundi 16 septembre au jeudi 17 octobre 2019

Lieux de permanence	Horaires d'ouverture	Dates et Horaires de permanence des commissaires enquêteurs
Communauté de Communes du Pays de la Zorn (siège de l'enquête) 43 route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN	Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h	Lundi 16/09/2019 de 17h à 20h Jeudi 26/09/2019 de 14h à 17h Samedi 05/10/2019 de 9h à 12h Vendredi 11/10/2019 de 17h à 20h Jeudi 17/10/2019 de 9h à 12h
Mairie d'ALTECKENDORF 57 rue Principale 67270 ALTECKENDORF	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h15 à 11h45 et le Jeudi de 15h15 à 19h	Jeudi 19/09/2019 de 9h à 12h Mardi 01/10/2019 de 16h à 19h
Mairie de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS 1 Place du Général de Gaulle 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h	Samedi 21/09/2019 de 9h à 12h Mercredi 09/10/2019 de 14h à 17h
Mairie de HOCHFELDEN 10 rue du Général Leclerc 67270 HOCHFELDEN	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h Mardi de 09h à 12h et de 14h à 18h30	Lundi 30/09/2019 de 16h à 19h Mercredi 16/10/2019 de 9h à 12h

« Activités jeunesse »

**Communauté de Communes
Pays de la Zorn
Animation Jeunesse
FDMJC ALSACE**

FÉDÉRATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE

ACTIVITÉS À L'ANNÉE

POUR LES 9*-14 ANS

* SELON ACTIVITÉ

Mercredis en folies
3 lieux d'accueil : Alteckendorf / Hochfelden / Wingersheim les 4 Bans

Mercredis dessin
au local jeunes à Hochfelden

Ateliers théâtre
théâtre, marionnettes, ombres chinoises...
3 lieux, 3 projets : Alteckendorf / Hochfelden / Wingersheim les 4 Bans

Petites vacances scolaires
activités à la semaine et mini-séjours

Projet participatif éco-citoyen
à Malshem

Accompagnement éducatif
à Gingsheim

<http://aj.payszorn.com>

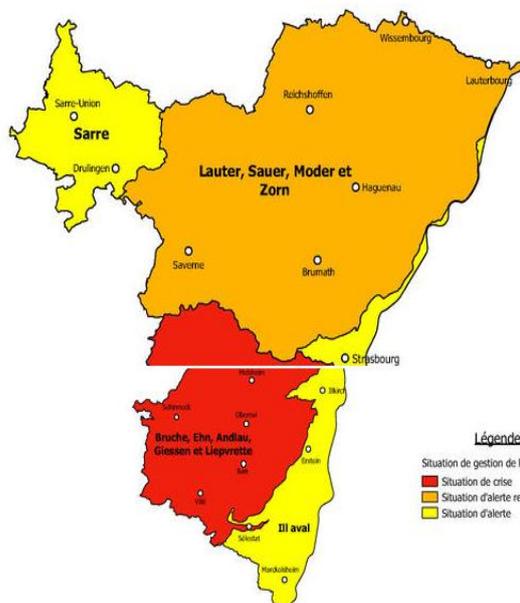
Animation Jeunesse FDMJC Alsace du Pays de la Zorn
Maison du Pays de la Zorn
43, route de Strasbourg - 67270 HOCHFELDEN
Tél. : 03.88.02.20.12 / 03.88.02.20.13
animationjeunesse.payszorn@fdmjc-alsace.fr
AJ Pays Zorn

Avec le partenariat de :
anvc BAS RHIN

Téléchargez le programme et la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

<https://aj.payszorn.com/activites/activites-a-lannee-2019-2020/>

Situation sécheresse « Alerte renforcée »



Pour votre information, les prescriptions de l'arrêté :

Seuil d'alerte renforcée - Zone « Lauter, Sauer, Moder et Zorn »	
Type d'usages	Prescriptions de l'arrêté
Tous les usages (particuliers, loisirs, collectivités)	<p>Sont interdits</p> <ul style="list-style-type: none"> le remplissage des piscines privées, le lavage des véhicules (sauf dans les seules stations professionnelles équipées d'un système de recyclage et/ou d'un économiseur d'eau), l'arrosage des jardins potagers de 8h à 20h (en dehors de ces horaires, l'arrosage doit être manuel ou par goutte à goutte), l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés et des terrains de sport (sauf terrains de compétition de niveau national) de 8h à 20h, l'arrosage des golfs (sauf pour les greens et départs entre 20h et 8h), le remplissage des plans d'eau et des bassins d'agrément ou mares, la vidange des plans d'eau, bassins d'agrément ou mares (sauf piscicultures agréées), l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert, le lavage des voiries, des trottoirs, des terrasses et des façades (sauf dérogation pour salubrité publique), la vidange des piscines publiques (sauf dérogation).
Usages agricoles	<p>Pour les prélèvements dans les cours d'eau ⇒ renforcement de la réduction, par tronçon, du nombre de pompes fonctionnant simultanément sur un même tronçon et des débits de ces pompes.</p> <p>Le lavage des véhicules, engins, locaux et matériels sans contact alimentaire doivent être évités.</p> <p>Les prélèvements ponctuels pour l'alimentation des citernes mobiles destinées à l'abreuvement au pré des animaux sont tolérés sous conditions.</p>
Usages industriels et commerciaux	<p>Les industries et les commerces doivent limiter leur consommation d'eau au strict nécessaire.</p> <p>Seuls sont autorisés, sur validation de la police de l'eau, les travaux qui garantissent l'absence de rejet de matières en suspension dans les cours d'eau.</p> <p>Les prélèvements pour les grands chantiers routiers, s'ils sont autorisés, sont limités à 40m³/h au lieu de 60 m³/h.</p>
Stations de traitement des eaux usées et réseaux d'assainissement	<p>Une surveillance accrue de la qualité des rejets est exigée.</p> <p>Les délestages sont soumis à autorisation préalable du service de la police de l'eau.</p>
Navigation fluviale	<p>Les prélèvements effectués pour l'alimentation des canaux sont réduits. L'enfoncement sur les biefs navigués est limité.</p>
Travaux ou activités dans le lit mineur de cours d'eau	<p>Seuls demeurent autorisés, sur validation de la police de l'eau, les travaux qui garantissent l'absence de rejet de matières en suspension dans le cours d'eau.</p>

Passage du ramoneur

Les habitants peuvent prendre rendez-vous :

**RAMONAGE ALSACE NORD
J.L.&C.KAUFENSTEIN**

Tph : 03.88.91.66.72

SIRET : 329 048 516 00036 RC Saverne 84 B 22 APE 4399D

Nota : Aucune entreprise ne détient un monopole sur un secteur déterminé et chacun est libre de choisir son entreprise de ramonage. (<http://ramoneurs67.monwebpro.com/>)

Ouverture de la mairie

Lundi	08h15	12h00
Jeudi	13h15	17h30

Permanence élus chaque 1^{er} vendredi du mois de 19h00 à 21h00.



Les petits, école primaire 1980

